

La communauté d'assolement / Description détaillée

Définition de la communauté d'assolement

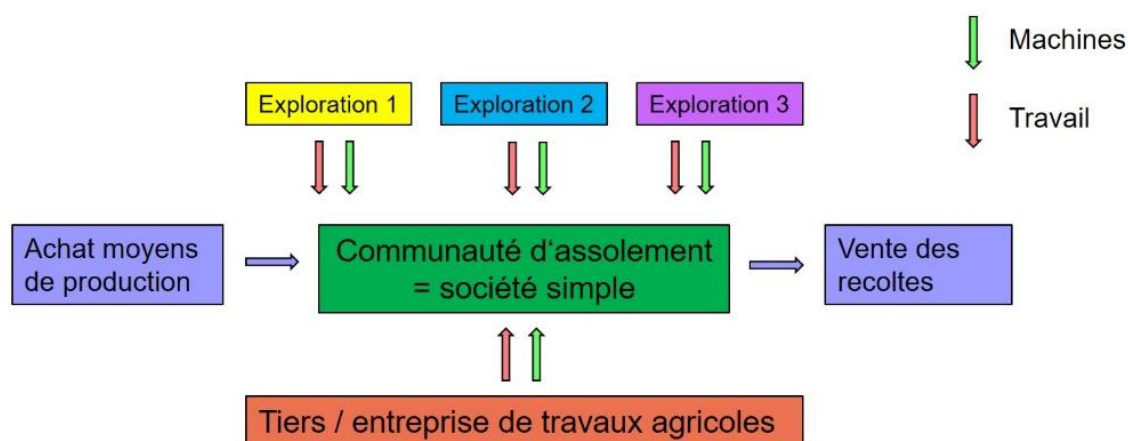
Une communauté d'assolement est formée de deux exploitations au moins qui mettent ensemble leurs terres ouvertes pour un assolement et une exploitation en commun.

Une communauté d'assolement peut être créée

- **sans constitution d'une communauté partielle d'exploitation**

Dans ce cas, les agriculteurs exploitent les terres individuellement à leur compte et à leurs risques, ou alors les exploitent ensemble, ce qui est plus avantageux d'un point de vue économique (travail), généralement avec les machines les plus performantes dont ils disposent. Les exploitations restent néanmoins indépendantes et reçoivent leurs paiements directs séparément. Les associés fournissent des machines, des forces de travail et des terres à la communauté d'assolement et sont indemnisés pour cela.

Outre la rotation commune des cultures, l'achat en commun des moyens de production (pour obtenir des remises sur les quantités) et la vente en commun des produits (plus grandes quantités de livraison, plus grand pouvoir de négociation) peuvent également s'avérer profitables.



► Exemple d'une communauté d'assolement formée d'entreprises indépendantes

- **dans le cadre d'une communauté partielle d'exploitation pour la culture des champs / la production agricole**

Dans ce cas de figure, c'est la communauté partielle qui assure l'exploitation avec les machines les plus performantes à disposition. Elle aura tout avantage à dresser un plan d'investissement pour la mécanisation (machines agricoles).

- **dans le cadre d'une communauté d'exploitation**

Tous les moyens et droits de production sont réunis dans une communauté d'exploitation et placés sous une organisation commune. Le bétail, les machines et les force tractrices sont apportés à la communauté, les immeubles et les bâtiments agricoles mis à sa disposition. Une communauté d'assolement constituée en société simple regroupe au moins deux exploitations qui mettent leurs terres ouvertes à disposition de la société. Les associés de la communauté d'exploitation peuvent fournir les PER conjointement s'ils ont une autorisation à cet effet. Le produit de la vente des produits agricoles de même que les paiements directs liés aux surfaces reviennent à la société. Celle-ci prend en charge les coûts directs, les coûts des actifs de la communauté et les frais généraux d'exploitation.

Pour en savoir plus sur la communauté d'assolement:

- Qu'est-ce qu'une communauté d'assolement?
 - ▶ [Bref descriptif / Communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)
- À quoi veiller dans cette forme de collaboration?
 - ▶ [Facteurs de succès pour une communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)
- Qu'en est-il sur le plan juridique?
 - ▶ [Questions juridiques concernant la communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)
- Comment débiter?
 - ▶ [Critères d'admission pour une communauté d'assolement \(→ Lien\)](#)
- Pour combien de temps s'engage-t-on ? Que faire, si cela ne fonctionne pas ?
 - ▶ [Durée d'une communauté d'assolement \(→Lien\)](#)